



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professions médicales

Question écrite n° 44294

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation des femmes médecins libéraux. Il lui rappelle que 23 % des médecins libéraux sont aujourd'hui des femmes et que leur effectif s'élèvera à 41 % en l'an 2000. Or, si les femmes médecins ont, comme dans de nombreux secteurs d'activité, un revenu moyen inférieur à celui de leurs confrères masculins, elles souffrent en outre des différences existantes entre leur couverture sociale et celle des femmes salariées. En effet, dans le cadre du régime général, une salariée bénéficie, d'une part, pour sa couverture maternité, de l'exonération des cotisations sociales le trimestre ou à lieu son accouchement. D'autre part, en matière de retraite, un système de compensation est prévu pour tenir compte de la diminution d'activité engendrée pour la salariée par sa grossesse. De tels mécanismes compensatoires n'existent pas aujourd'hui en faveur des femmes médecins ce qui pose de réelles difficultés lorsqu'elles souhaitent réduire leur activité professionnelle à l'occasion d'une grossesse. Aussi lui demande-t-il quelles mesures il serait envisageable de prendre afin d'améliorer le système de couverture sociale des femmes médecins libéraux tout en tenant compte des impératifs de redressement de nos comptes sociaux et de nos finances publiques.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44294

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5626